

« Françoise Gatel, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine - Allongement des congés lors du décès d'un proche : « Faisons preuve d'humanisme et de solidarité » »

02/04/2015

Françoise Gatel, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine - Allongement des congés lors du décès d'un proche : « Faisons preuve d'humanisme et de solidarité »

La Sénatrice d'Ille-et-Vilaine Françoise Gatel est intervenue aujourd'hui au nom du groupe UDI-UC, afin de soutenir le texte qui allonge les congés exceptionnels lors du décès d'un enfant ou d'un conjoint.

Actuellement, la durée des congés exceptionnels est de quatre jours pour un mariage, et uniquement de deux jours pour le décès d'un conjoint ou d'un enfant.

Dans le cas d'un tel deuil, *« deux jours ne peuvent suffire tant d'un point de vue matériel, pour gérer les démarches administratives, que d'un point de vue émotionnel, pour être en état de reprendre le travail »*

Qui plus est, *« on ne peut que s'interroger sur le nombre de jours de congés plus importants accordés pour un évènement heureux et prévisible, par rapport à un évènement dramatique et violent, par définition non anticipable ».*

Si en période de lourde crise économique, l'instauration de charges supplémentaires pour les entreprises peut poser question,

« les incidences semblent objectivement trop circonscrites pour avoir une répercussion sur l'économie ou l'emploi. »

Et *« si l'efficacité et la performance économique sont une exigence incontournable, l'humanisme, le respect des personnes et la solidarité sont aussi pour nous centristes, aussi essentielles ».*

Le Groupe UDI-UC votera donc ce texte.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)